

TARIFS AU 01 Septembre 2023

Conditions d'adhésion à l'accueil périscolaire

Pour accéder au service de la garderie périscolaire, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Avoir soldé les factures de l'année scolaire passée.
- Compléter le dossier et signer le règlement intérieur.
- Régler l'adhésion à l'année scolaire de 10,00€ par famille (montant intégré à la 1^{ère} facture).
- Fournir une attestation d'assurance

La base de la tarification est la demi-heure indivisible au tarif de 1,85 €.

A partir de onze demi-heures de présence par mois et par enfant le tarif appliqué sera de 1,60€ la demi-heure. Complément d'information sur le règlement intérieur.

- Petit déjeuner : 0,80€
- Goûter : 0,80€ (obligatoire)

Pénalités

- De 1,00€ par enfant sera appliquée pour non-respect des délais d'inscription (voir conditions d'inscription dans le règlement).
- De 5,00€ au-delà de 19h.
- En cas d'annulation d'une présence celle-ci est facturée, sauf :
 - Si l'absence est parvenue un jour à l'avance avant 19h directement à l'animatrice, ou sur sa messagerie téléphonique ou par mail.
 - Si l'enfant a un justificatif du médecin.
 - Si décès d'un proche (grands-parents, parents, frères ou sœurs).